



NATIONS UNIES



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/CRIC(8)/3/Add.1
25 août 2009

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS,
ESPAGNOL ET FRANÇAIS

COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION

Huitième session

Buenos Aires, 23–30 Septembre 2009

Point 2 (c) de l'ordre du jour provisoire

Examen de la mise en œuvre du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008–2018)

Examen des informations disponibles sur le financement de la mise en œuvre de la Convention par les organisations et institutions multilatérales, y compris sur les activités du Fonds pour l'environnement mondial

Examen des informations disponibles sur le financement de la mise en œuvre de la Convention par les organisations et institutions multilatérales, y compris sur les activités du Fonds pour l'environnement mondial

Note du secrétariat*

Additif

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial sur ses stratégies, programmes et projets de financement des surcoûts convenus des activités se rapportant à la désertification

1. Conformément au protocole d'accord passé entre la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD/UNCCD) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) en vue d'améliorer leur coopération, et qui a été ratifié par la Décision 6/COP.7, le secrétariat du FEM est tenu, à l'occasion de chaque session ordinaire de la Conférence des Parties, de transmettre aux bons soins du secrétariat de la CNULD un rapport sur les stratégies, programmes et projets que le Fonds valide en vue de financer les surcoûts agréés liés aux activités de lutte contre la désertification. Ce document, qui comprend le rapport établi par le FEM, est transmis en l'état à titre d'addendum au rapport principal contenu dans le document ICCD/CRIC(8)/3, sans édition formalisée, et dans sa pagination d'origine.

* Le rapport que contient le présent document a été transmis par le secrétariat du Fonds pour l'environnement Mondial le 28 juillet 2007.

2. Formaté en fonction des suggestions en la matière du protocole d'accord, le présent rapport décrit les activités du FEM dans le domaine de la gestion durable des sols, eu égard à son domaine d'intervention portant sur la dégradation des terres (désertification et déforestation). Ce rapport couvre la période allant de juillet 2009 à aujourd'hui.

Annexe

LA GESTION DURABLE DES SOLS DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION « DÉGRADATION DES SOLS » DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL, EN TANT QU'OUTIL AU SERVICE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA CNULD

(Rapport présenté lors de la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification, Buenos Aires, Argentine, 21 septembre – 2 octobre 2009)

LE CONTEXTE

1. Le présent rapport a été préparé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) en vue d'être soumis à la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification (UNCCD/COP9), qui se tient à Buenos Aires, Argentine, du 21 septembre au 2 octobre 2009. Il s'agit là du second rapport préparé par le FEM pour la Conférence des Parties (CdP), comme prévu aux termes du protocole signé entre la CNULD et le FEM. Formaté en fonction des suggestions en la matière du protocole d'accord, le présent rapport décrit les activités du FEM dans le domaine de la gestion durable des sols, eu égard à son domaine d'intervention portant sur la dégradation des terres (désertification et déforestation). La période couverte va de juillet 2009 à aujourd'hui.
2. Les documents additionnels relatifs au FEM tels que les documents du Conseil et les documents de travail portant sur la 5^e période de reconstitution des ressources du FEM (FEM5) sont disponibles sur le site Web du FEM à l'adresse suivante : www.gefweb.org

INTRODUCTION

3. Le présent rapport fait le point sur le portefeuille de projets et de programmes entrant dans le domaine d'intervention « Dégradation des sols » (désertification et déforestation) du FEM. Le domaine d'intervention « Dégradation des sols » a été validé par l'assemblée du FEM en octobre 2002 et la réunion du Conseil en mai 2003 l'a rendu opérationnel. La période couverte par le rapport coïncide avec le cycle actuel de reconstitution des ressources du FEM de juillet 2006 jusqu'à aujourd'hui (FEM-4), lequel représente le premier cycle complet de financement pour ce domaine d'intervention. Le précédent rapport de la Conférence des Parties portait sur la période 2003-2006 et faisait état de l'élaboration du domaine d'intervention « Dégradation des sols », ainsi que des défis qui l'accompagnaient dans la mise en place d'un portefeuille d'innovations répondant au mandat donné par le FEM. Ce second rapport à la Conférence des Parties témoigne de la consolidation du domaine d'intervention « Dégradation des sols » comme domaine thématique à part entière dans le cadre de la structure générale du FEM.
4. Le cycle de refinancement FEM-3 avait accordé 250 millions de \$ au domaine d'intervention « Dégradation des sols » et encouragé le FEM à persévérer dans ses efforts de mobilisation de ressources pour combattre la dégradation des sols, en tant que menace pour la biodiversité, les eaux internationales et la stabilité du climat. Le FEM-4 a porté la mise à disposition de moyens en vue d'interventions au titre du domaine d'intervention « Dégradation des sols » à 330 millions. À mi-cycle, il s'avère que 80% des ressources allouées ont été

engagées, ce qui indique que la demande en matière de ressources pour lutter contre la désertification et la déforestation est considérablement supérieure aux moyens accordés à ce domaine d'intervention.

5. Le rapport à la CdP-9 intervient à un moment crucial pour le FEM, et notamment pour son domaine d'intervention « Dégradation des sols », dans la mesure où les négociations en vue de la reconstitution des ressources du FEM-5 sont largement engagées. Il y a quelques raisons d'espérer que la demande accrue de moyens sera suivie d'effets, puisqu'il est désormais admis que l'agriculture durable et la gestion des forêts, démarche proposée par le FEM pour combattre la dégradation des sols, contribuent efficacement à stabiliser l'apport des écosystèmes et à accroître les possibilités de stocker et de séquestrer le carbone.

STRATÉGIES, PROGRAMMES ET PROJETS DU FEM CONCERNANT LA DÉSERTIFICATION

6. L'objectif général du domaine d'intervention « Dégradation des sols » est de contribuer à stopper et même à inverser la tendance actuelle à la dégradation des terres, en se consacrant avant tout au problème de la désertification et de la déforestation. Cette priorité est en adéquation avec l'article 2, objectif 2 de la CNULD, lequel stipule que la Convention poursuit « *des stratégies intégrées à long terme axées simultanément, dans les zones touchées, sur l'amélioration de la productivité des terres ainsi que sur la remise en état, la conservation et la gestion durable des ressources en terres et en eau, et aboutissant à l'amélioration des conditions de vie, en particulier au niveau des collectivités.* »

7. La stratégie du FEM-4 se concentrait sur les trois principaux facteurs directs de la dégradation des écosystèmes terrestres définis par l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (EM ou MA : *Millenium Ecosystems Assessment*), à savoir : *les modifications dans l'utilisation des sols, l'épuisement des ressources naturelles, et le changement climatique.* L'orientation découlant de ce constat s'articulait autour de deux objectifs stratégiques susceptibles de construire une politique et un environnement institutionnels favorisant non seulement la prévention et le contrôle des processus de dégradation mais aussi la mise en œuvre d'actions de terrain efficaces. L'*Objectif stratégique 1* mettait l'accent sur la création d'un environnement approprié pour placer la Gestion durable des Sols (GDS) au cœur des politiques et des pratiques de développement à tous les niveaux, local, régional, national. L'*Objectif stratégique 2* visait à catalyser les investissements en GDS afin d'en assurer l'impact à grande échelle et ainsi de générer des bénéfices environnementaux globaux et une amélioration des modes de vie locaux.

8. Conformément aux décisions du Conseil du FEM, les investissements réalisés dans le cadre du FEM-4 au titre du domaine d'intervention « Dégradation des sols » ont été concentrés sur l'agriculture, la forêt et l'utilisation mixte des terres au sein d'un paysage de production plus large. Le portefeuille d'actions a été élaboré de manière à conserver un équilibre sur le plan des systèmes d'utilisation des sols et de la distribution régionale des aides du FEM. Au cours de la période couverte par le rapport, plus de 70% des ressources du domaine d'intervention « Dégradation des sols » ont été utilisées dans le cadre de trois approches programmatiques (AP) centrées en priorité sur la GDS dans les agro-écosystèmes : le Programme d'investissement stratégique pour l'Afrique sub-saharienne (SIP), le Programme de Gestion durable des Sols et des Écosystèmes pour l'Inde (ou SLEM : *Sustainable Land and Ecosystem Management in*

India), et le Programme de Gestion intégrée des Ressources naturelles au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENARID). De plus, une partie limitée des ressources du domaine d'intervention « Dégradation des sols » a été affectée à un Programme stratégique de gestion durable des forêts dans le bassin du Congo.

9. Aux termes de la chaîne de résultats définie par le FEM-4, l'impact attendu de tous les projets et programmes entrant dans le portefeuille d'actions se décline comme suit :

- Atténuation globale de la tendance à la dégradation des sols et/ou de sa gravité
- Protection des processus et fonctions assurés par les écosystèmes, y compris le stockage du carbone dans les sols, les plantes et les biotopes, ainsi que des ressources en eau douce
- Réduction de la vulnérabilité des populations locales aux impacts du changement climatique
- Amélioration des modes de vie des utilisateurs locaux des sols (populations le plus souvent démunies)
- Diversification des sources de financement de la GDS.

10. Programme stratégique d'Investissement (PSI) : le principal investissement réalisé dans le cadre du FEM-4 pour le domaine d'intervention « Dégradation des sols » est le Programme d'investissement stratégique (PIS) pour la Gestion durable des Sols en Afrique sub-saharienne (ASS), lequel a été approuvé par le Conseil du FEM en 2007 à titre d'approche programmatique. Le PIS a été élaboré sur la plateforme de TerrAfrica, mise en place par la CdP7 de la CNULD comme cadre opérationnel devant permettre aux partenaires de l'ASS de renforcer et de valoriser des systèmes de GDS d'un bon rapport coût/efficacité. La création de TerrAfrica a été pour les pays d'ASS à l'origine d'un nouveau mécanisme coopératif et collectif engagé avec un grand nombre de partenaires et qui a permis de mieux cibler et harmoniser les investissements régionaux et nationaux en GDS. Il s'agit là d'un jalon important dans le contexte de la mise en œuvre de la CNULD dans cette sous-région et de deux initiatives majeures du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) : le Programme inclusif de Développement de l'Agriculture en Afrique (ou CAADP : *Comprehensive African Agricultural Development Program*) et le Plan d'Action de l'Initiative Environnement (*Environment Initiative Action Plan*). Les perspectives de synergies à grande échelle ainsi que d'intégrations multisectorielle et multinationale faisaient ressortir le besoin impératif d'un investissement global susceptible d'ajouter de la valeur aux actions générales menées en partenariat.

11. En tant qu'investisseur de premier plan en matière d'environnement dans les pays de l'ASS et instrument financier au service de la CNULD, le FEM était bien placé pour apporter de la valeur ajoutée à TerrAfrica, en se concentrant sur des actions et innovations qui favorisent l'harmonisation et l'intégration des interventions GDS dirigées vers les agro-écosystèmes, afin de générer ainsi des bénéfices environnementaux globaux dans un esprit de développement durable. Pour cette raison même, le PIS a été mis en place comme une approche programmatique régionale d'investissement du FEM au titre du domaine d'intervention « Dégradation des sols ». En tant que modèle économique généraliste piloté par les Africains eux-mêmes, le PIS se présente à la fois comme un programme de travail en coopération (impliquant six agences du FEM), un transfert de connaissances à l'échelle régionale, un travail d'analyse ciblée et un ensemble d'approches partagées à différents niveaux, tant pour le suivi que pour l'évaluation. Les partenaires de TerrAfrica s'étant engagés à soutenir les efforts de GDS sous l'égide d'une direction africaine en améliorant l'harmonisation et la coordination des investissements à de

nombreux niveaux – local, national, transnational - le PIS du FEM a débouché sur une approche programmatique à l'échelle du sous-continent afin de susciter des innovations bénéfiques tant à l'environnement qu'au bien-être des populations humaines.

12. Le programme de Gestion durable des Sols et des Écosystèmes pour l'Inde (SLEM) » a été approuvé par le Conseil en novembre 2007. Il est géré par la Banque mondiale et ses partenaires, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) agissant en qualité d'agences complémentaires du FEM. Le ministère indien de l'environnement et des forêts, en coordination avec le ministère du développement rural et le ministère de l'agriculture, pilote le programme à l'échelle nationale, en collaboration étroite avec les gouvernements des États et autres partenaires locaux. En raison de son approche transversale et synergétique, qui majore les nombreux impacts positifs sur le plan environnemental dans un contexte de préservation des modes de vie ruraux en favorisant la gestion durable des ressources naturelles, il tire ses ressources de trois domaines d'intervention du FEM : la « Dégradation des sols » (15 millions de \$), la « Biodiversité » (10 millions de \$), et le « Changement climatique/Adaptation » (15 millions de \$). Dans ce programme, tous les projets ont été validés/approuvés par le directeur et sont sur le point d'être mis en œuvre. L'objectif général du SLEM est de promouvoir un usage durable de la biodiversité ainsi que de maintenir la capacité des écosystèmes à fournir les biens et services nécessaires à la vie quotidienne tout en relevant les défis posés par le changement climatique pour la protection de la biodiversité. Cela suppose un accroissement des capacités existant localement, par la prévention, l'inversion et le contrôle des processus de dégradation des sols, et par la dissémination, la multiplication et la valorisation des bonnes pratiques de gestion durable des sols, tant à l'échelle de chaque État qu'entre les différents États de l'Union indienne.

13. Le Programme MENARID (Gestion intégrée des Ressources naturelles au Moyen-Orient et en Afrique du Nord) a été approuvé par le Conseil en avril 2008. Ce programme tire ses ressources des domaines d'intervention du FEM « Dégradation des sols » (35 millions de \$), « Eaux internationales » (11 millions de \$), « Changement climatique/Adaptation » (1,24 million de \$) et « Biodiversité » (4,61 millions de \$), et poursuit les objectifs suivants : i) promouvoir une approche intégrée de la gestion des ressources naturelles dans les zones arides du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (*Middle East and North Africa* ou MENA) afin d'améliorer le bien-être économique et social des communautés cibles par la remise en état et la préservation des fonctions-clés des écosystèmes ; et ii) prendre en charge la protection des nappes phréatiques dans cette région aride. L'orientation de MENARID vise notamment à introduire les principes de la GDS dans les cadres et les politiques du secteur productif, à améliorer les modalités de la gouvernance en matière de gestion des ressources naturelles et à coordonner les investissements, lesquels porteront notamment sur la constitution d'un environnement propice à la mise en place du programme de GDS aux niveaux national et local.

14. Le Programme Forestier du Bassin du Congo a été lancé lors d'une réunion du secrétariat du FEM qui s'est tenue à Libreville en février 2008, à l'invitation des autorités gabonaises. Les ministres des pays de la région en ont validé les principes et ont adopté une feuille de route en vue de mettre en place une approche programmatique de Gestion durable des Forêts (GDF) dans le bassin du Congo. Une bonne partie de l'année a été consacrée à mettre en œuvre la feuille de route de Libreville afin de faciliter le dialogue : d'un côté au plan national pour faire jaillir des idées de projets, et de l'autre avec les agences, afin de trouver un consensus sur la concrétisation de ces projets. La démarche a été pleinement participative, avec plusieurs rencontres

préparatoires et un Comité de pilotage réunis à Libreville, Johannesburg et Douala en avril et juin 2008. Alors que l'essentiel des ressources du FEM transitaient par les domaines d'intervention « Biodiversité » et « Changement climatique », 4,9 millions de \$ ont été dégagés du domaine d'intervention « Dégradation des sols » afin d'encourager les pays de la région à s'engager dans ce programme ambitieux.

15. La conception des interventions prévues dans le cadre du domaine d'intervention « Dégradation des sols » est également complétée par le travail normatif du FEM destiné à consolider l'étayage scientifique du suivi et de l'évaluation des impacts environnementaux globaux de la gestion durable des sols. Le projet du FEM-3 *Ensuring impacts from sustainable land management* (« garantir les impacts de la gestion durable des sols » - *gestion des connaissances : sols*) est à l'origine d'une batterie d'indicateurs qui permettront de mesurer les résultats et les impacts des actions et projets constituant le portefeuille. Le projet consolidera également la capacité des projets de GDS à mettre en place une gestion adaptative, dans l'intention d'en accroître l'efficacité et les impacts positifs en termes de préservation de l'intégrité, de la stabilité, des fonctionnalités et des services rendus par les écosystèmes dans le contexte des priorités nationales de développement. Dans le cadre de *KM: Land* (« gestion des connaissances : sols »), un projet a été adopté par le FEM-4 sous l'appellation de Carbon Benefits Project (CBP) en vue de fournir une base scientifique permettant d'évaluer l'amélioration du bilan carbone imputable aux investissements de GDS dans les paysages de production. Le CBP développera des outils de modélisation, de mesure et de suivi des impacts carbone à de nombreux niveaux, afin de permettre aux partenaires du FEM, dont la CNULD et les agences du FEM elles-mêmes, d'appliquer et accéder à des protocoles normalisés et d'un bon rapport coût/efficacité, permettant de quantifier et d'évaluer les effets bénéfiques de séquestration terrestre du carbone. À partir du FEM-5, le protocole s'appliquera à toute la gamme des activités du FEM relatives à la gestion des ressources naturelles (par exemple à toutes les formes d'utilisation du sol). On pourra ainsi disposer d'une méthodologie peu coûteuse permettant aux utilisateurs d'une part d'évaluer et de modéliser les stocks et les flux de carbone, et d'autre part de mesurer, de surveiller et de gérer les bilans carbone des projets du FEM dans toute la palette des systèmes d'utilisation du sol.

16. Afin de tirer pleinement parti de la valeur ajoutée de ces outils, le FEM continue de prendre en charge les demandes de nouvelles capacités dans la lutte contre la dégradation des sols. Et pour marquer cette ambition de créer des bases solides afin d'appliquer la stratégie décennale de la CNULD, le FEM et la Convention sont convenus de mettre en place un projet d'un montant de 7,5 millions de \$ pour permettre à certains pays de s'acquitter de leurs engagements au titre de la Convention. Ce projet, dont la mise en œuvre s'effectuera en collaboration avec le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE ou UNEP : *United Nations Environment Programme*), a pour fonction d'aider les Parties à la CNULD à mettre en place ou à consolider leurs propres systèmes nationaux de suivi et d'évaluation, afin d'être en mesure de communiquer à la Conférence des Parties l'état de réalisation de leurs Programmes nationaux d'action (PAN, auparavant appelés "plans") dans le cadre de leurs propres objectifs de développement durable. Ce projet, qui ne manquera pas d'avoir un effet sur le travail engagé par les Parties en vue d'harmoniser leurs programmes d'action, constituera par là l'un des fondements permettant à la Convention de poursuivre son action, et notamment de réaliser sa stratégie décennale.

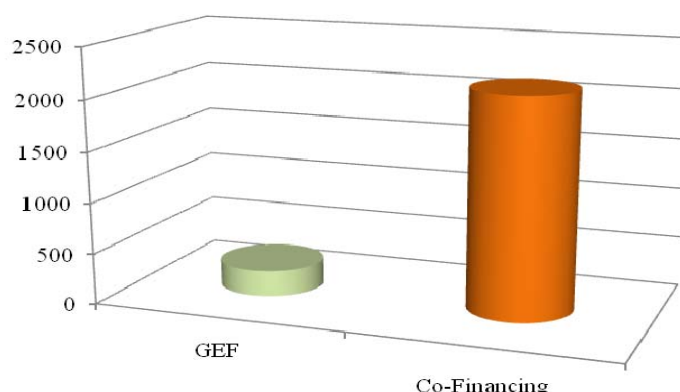
17. Outre les nouvelles approches programmatiques développées à l'occasion du FEM-4, des progrès sont enregistrés au niveau de la mise en œuvre du programme national pilote de partenariat pour la gestion durable des terres (ou CPP : *Country Pilot Partnerships*), mis en place à Cuba, au Burkina Faso, en Namibie et dans cinq pays d'Asie centrale (« l'initiative des pays d'Asie centrale pour la gestion des terres ou CACILM : *Central Asian Countries Initiative for Land Management*), programme approuvé pendant le FEM-3. Le CPP au Burkina Faso a marqué une étape importante avec la validation d'un projet de moyenne envergure portant sur une coordination globale à l'échelle du pays. Ce projet garantira l'intégration sectorielle et renforcera les capacités humaines et institutionnelles à imposer et à mettre en œuvre une GDS dans le pays. En Namibie, les investissements apportés par le FEM-3 aident le gouvernement et les communautés fragilisées à concevoir et à mettre en place des stratégies d'adaptation pour faire face aux effets attendus du changement climatique dans les régions du centre-nord du pays. Enfin, le gouvernement cubain met en œuvre un Programme national de lutte contre la désertification et la sécheresse (ou NPCDD : *National Action Programme to Combat Desertification and Drought*) qui comporte à la fois un cadre national de coordination des investissements et des interventions ciblées dans les zones vulnérables.

18. L'initiative des pays d'Asie centrale pour la gestion des terres (CACILM), un partenariat de donateurs multi-pays destiné à accompagner le développement et la mise en œuvre d'un cadre de travail à l'échelle nationale pour une gestion durable des sols, est actuellement en pleine phase de mise en œuvre. Le CACILM aide à mettre en place des Cadres Nationaux de Programmation globaux et intégrés visant à lutter contre la dégradation des sols et pour l'amélioration des conditions de vie des populations rurales dans cinq pays : Kazakhstan, Kirghizstan, Turkménistan, Ouzbékistan, et Tadjikistan. Ces efforts amènent les différents gouvernements à cibler toujours plus précisément les financements qui assureront la réalisation de la stratégie décennale de la CNULD en tant que forme privilégiée de soutien au développement durable dans un contexte de changement global. Tous les projets ont été validés et sont à l'heure actuelle en cours de mise en œuvre.

ÉTAT DU PORTEFEUILLE DU DOMAINE D'INTERVENTION « DÉGRADATION DES SOLS »

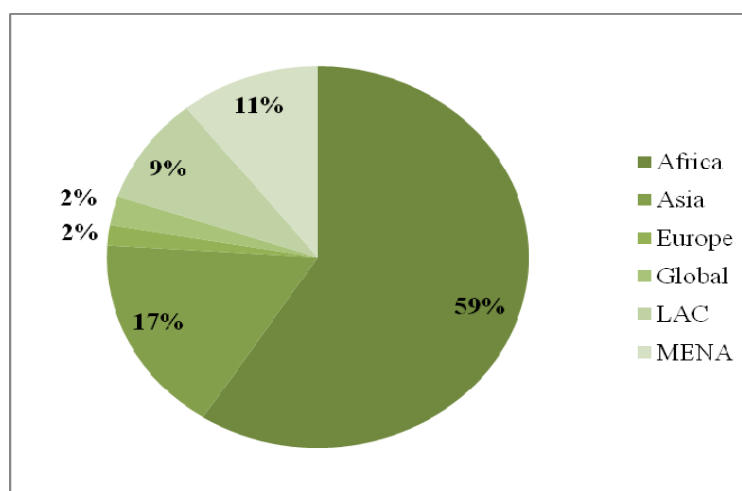
19. À fin juin 2009, 43 projets et programmes ont été approuvés, soit 257,7 millions de \$ d'engagements dans le cadre du domaine d'intervention « Dégradation des sols » lui-même, et un total de 2,15 milliards de \$ en co-financements (Figure 1, **Appendice 1**). Plus de 2,4 milliards de \$ ont ainsi été levés à l'échelle mondiale avec le soutien du FEM et investis dans la gestion durable des sols au cours de la période couverte par le rapport.

Figure 1: Ressources en provenance du FEM et du co-financement par effet de levier (en millions de \$)



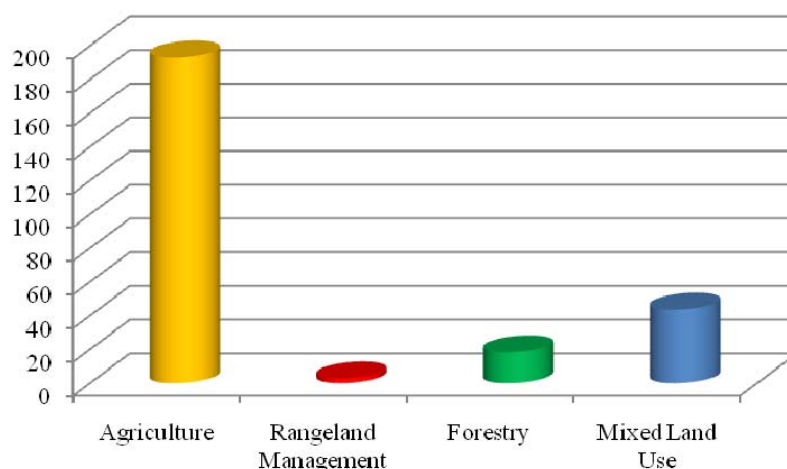
20. La figure 2 donne une vue d'ensemble des investissements du FEM par région. Les principaux investissements ont été réalisés en Afrique sub-saharienne via le Programme stratégique d'investissement sous l'égide de TerrAfrica, pour lequel le Conseil du FEM a approuvé la mise à disposition d'un budget de 150 millions de \$ en financement incrémentiel (cf. ci-dessous). 20 autres projets ont été approuvés pour l'Asie, 8 pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 7 pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, et un pour l'Europe. Cinq projets de portée générale ont été approuvés : ils donneront des résultats essentiels pour l'amélioration de la performance du domaine d'intervention "Dégradation des sols".

Figure 2: Allocation des ressources du FEM par région



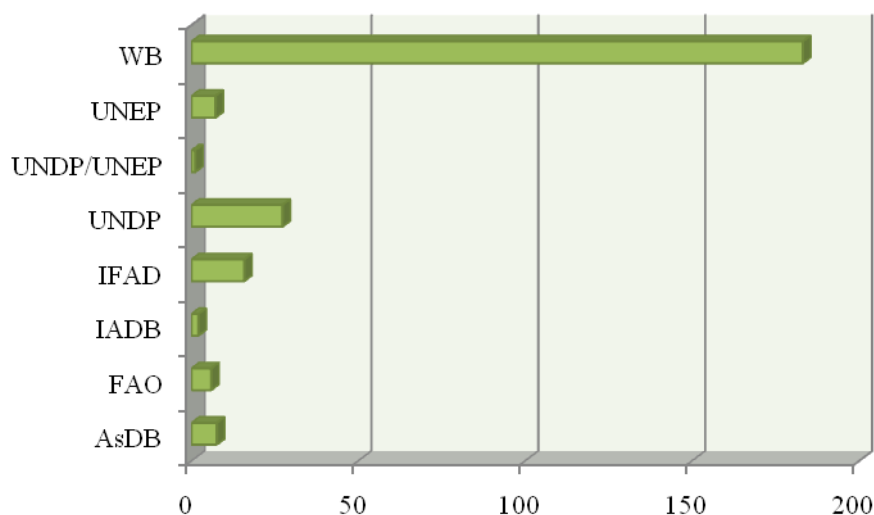
21. La distribution des ressources du FEM par type d'utilisation du sol confirme que le FEM centre ses investissements sur le secteur agricole (193,11 millions de \$), dont 150 millions ont été affectés aux innovations de GDS dans les pays de l'Afrique sub-saharienne par l'intermédiaire du PIS. Le solde des ressources allouées est allé à des projets concernant la gestion des pâturages (2 projets), la forêt (11 projets) et les utilisations mixtes des sols (18 projets).

Figure 3: Allocation des ressources du FEM par type d'utilisation des sols



22. Sept agences du FEM ont soumis et approuvé des propositions faites dans le cadre du domaine d'intervention « Dégradation des sols ». Comme auparavant, la majorité de ces propositions émanent de la Banque mondiale (13), y compris le PIS (cf. ci-après pour plus de détails). Le reste des ressources se répartit entre 6 agences du FEM comme suit : la Banque asiatique de Développement (AsDB, 3), la FAO (1), la Banque interaméricaine de Développement (IADB, 2), le Fonds international de Développement agricole (FIDA, 8), le PNUD (11), le PNUE (2) et le PNUE/PNUD ensemble (1).

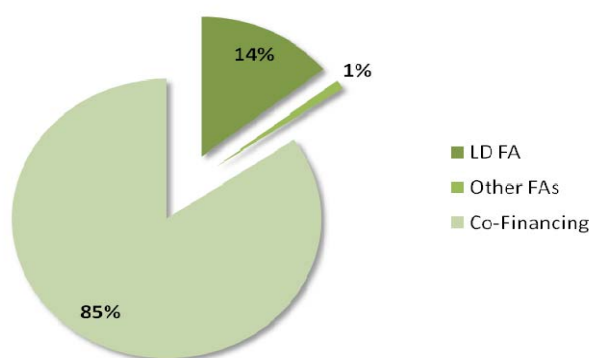
Figure 4: Allocation des ressources du FEM par agence du FEM



23. Le budget total de 150 millions de \$ affectés à la lutte contre la dégradation des sols (soit 50% de l'allocation prévue par le FEM-4 au domaine d'intervention « Dégradation des sols »)

injecté dans le PIS a été utilisé comme investissement-cadre pour 40¹ sous-projets impliquant 25 pays et couvrant une large palette d'interventions de GDS (cf. **Appendice 2**). Les partenaires du PIS ont développé un portefeuille de 29 projets à part entière et de 11 projets de moyenne envergure levant au total près de 880 millions de \$² de co-financements, soit 85% de l'ensemble du financement (figure 5).

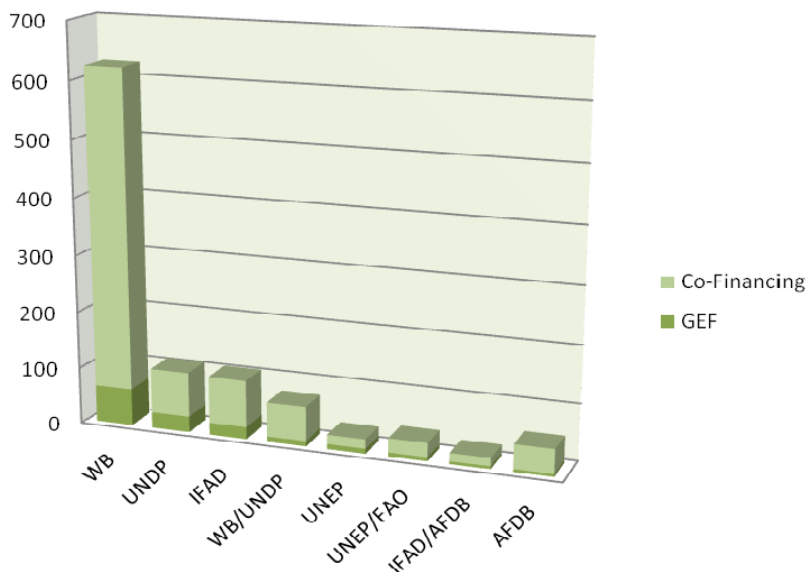
Figure 5. Sources du financement d'ensemble du PIS



¹ Entre temps, l'un des projets d'origine a été annulé après agrément du Formulaire d'Identification du Projet (ou PIF : *Project Identification Form*)

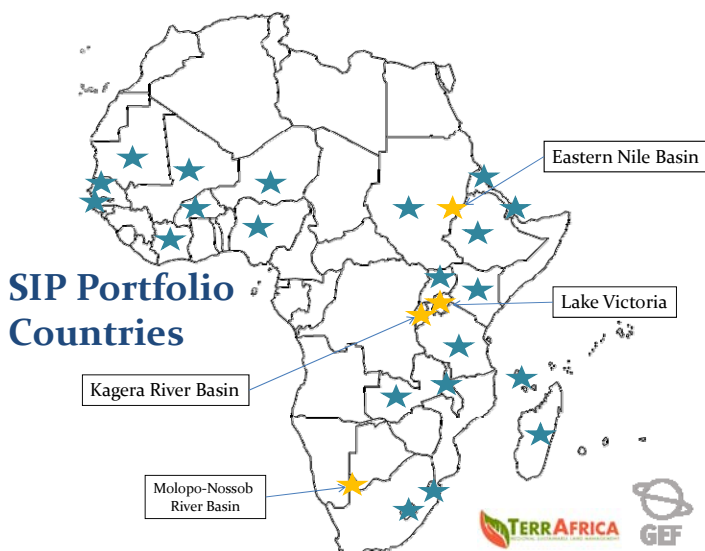
² Ce montant est susceptible d'être modifié, du fait que les projets pris en charge dans le PIS relèvent des pays et des agences pour leur finalisation et leur développement.

Figure 6. Répartition budgétaire du PIS par agences (en millions de US\$)



24. La figure 6 montre la répartition des ressources entre les six agences qui participent au PIS. L'essentiel des projets et des co-financements proviennent de la Banque mondiale, du PNUD et du FIDA. Les projets concernent principalement les agro-écosystèmes des zones arides, semi-arides et sub-humides de l'ASS, et vont des investissements dans des activités d'habilitation à l'échelle d'un pays et des interventions directes en GDS (31), jusqu'aux initiatives éco-régionales ciblées sur la GDS dans les bassins lacustres et fluviaux (4), en passant par des actions de GDS fondées sur des coopérations multi-pays (2). La figure 7 montre la répartition géographique des projets par pays (étoiles bleues) ainsi que les bassins fluviaux visés (étoiles oranges).

Figure 7. Répartition géographique des projets PIS



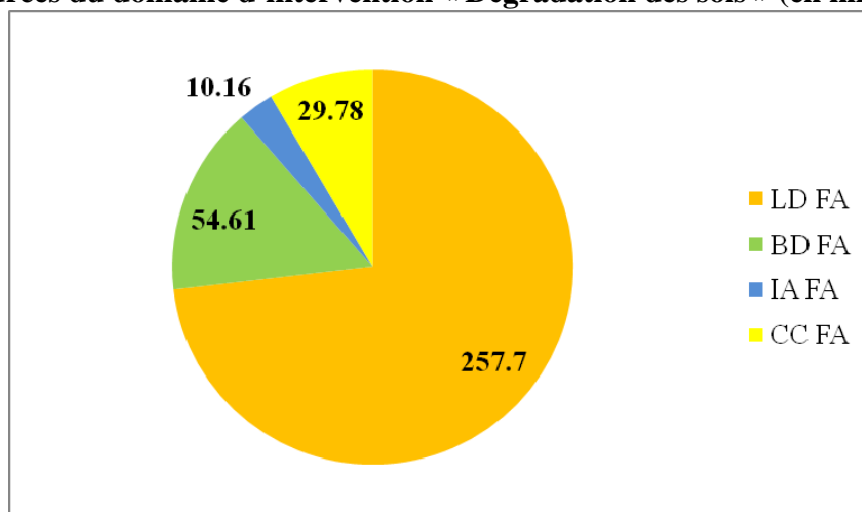
25. Les investissements stratégiques à l'échelle des pays ont été effectués sur le modèle des projets de partenariat-pays du Burkina Faso et de la Namibie, constitués à partir d'un cadre d'investissement stratégique de pays (ou CSIF : *Country Strategic Investment Framework*), un

instrument développé par TerrAfrica en vue d'installer la GDS sur une base transsectorielle et de faciliter la mise en œuvre des PAN et des Plans d'action environnementaux (ou EAP : *Environmental Action Plan*). Les initiatives éco-régionales sont centrées sur la mise en œuvre d'actions de GDS dans le bassin du lac Victoria (il s'agit ici de la 2^e phase d'un précédent projet financé par le FEM) impliquant le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, le Rwanda et le Burundi ; dans le bassin du Nil de l'est, impliquant l'Éthiopie, le Soudan et l'Égypte ; dans le bassin du Kagera, impliquant la Tanzanie, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi ; et dans le bassin du Molopo-Nossop, impliquant la Namibie, le Botswana et l'Afrique du Sud. Ces projets ont également été élaborés afin de soutenir les objectifs stratégiques du domaine d'intervention « Eaux internationales », qui contribue à hauteur d'un point supplémentaire à l'apport du FEM. Deux autres initiatives ont été conçues pour chapeauter l'ensemble des actions couvertes par le PIS : gestion, suivi et évaluation des connaissances, d'une part, et engagement des organisations de la société civile d'autre part. Le projet KM (*Knowledge Management* : « gestion des connaissances ») et M&E (*Monitoring and evaluation* : « suivi et évaluation »), piloté par le PNUE, mettra en place une plateforme intégrée (comprenant des indicateurs, des outils de suivi et des technologies de l'information) pour soutenir tant le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA) que les organismes de niveau sous-régional et les pays participants, dans un accompagnement de long terme portant sur les interventions et les impacts à tous les niveaux. Le projet CSO (*Civil Society Organisation* : « Organisation de la société civile ») porté par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) devra créer les conditions favorables à un renforcement du rôle des institutions de base dans la GDS, du niveau local aux niveaux régional et national.

LA DEGRADATION DES SOLS, ÉLÉMENT TRANSVERSAL ET SYNERGETIQUE DANS D'AUTRES DOMAINES D'INTERVENTION DU FEM

26. Aujourd'hui comme hier, la question de la dégradation des sols est abordée comme une problématique transversale intéressant également d'autres domaines d'intervention, notamment Biodiversité, Eaux internationales et Changement climatique/Atténuation et Adaptation. Un nombre croissant de projets du FEM combinent les ressources de ce dernier en provenance du domaine d'intervention « Dégradation des sols » avec celles provenant d'autres domaines d'intervention du FEM. C'est le cas de 33 projets sur 43, qui émargent au budget du domaine d'intervention « Dégradation des sols » et ont pu mobiliser également des investissements complémentaires en provenance d'autres domaines d'intervention du FEM.

Figure 8 : Mise en synergie des financements du FEM par l'intermédiaire des ressources du domaine d'intervention « Dégradation des sols » (en millions de \$)



27. Cette tendance confirme que la dégradation des sols continue d'être considérée comme une menace pour la préservation de la biodiversité, les masses d'eau internationales (écosystèmes d'eaux de mer ou d'eaux douces) ainsi que pour la stabilité du climat et la résilience des écosystèmes.

PROCESSUS DE RECONSTITUTION DES RESSOURCES FINANCIERES DU FEM-5

28. Le FEM a entamé des négociations en vue de sa 5^e période de refinancement. Outre un processus de réforme complète de l'institution, le FEM met sur la table des stratégies détaillées d'investissement pour les différents domaines d'intervention, et notamment pour le domaine d'intervention « Dégradation des sols ».

29. Pour ce FEM-5, des orientations et des incitations positives plus nombreuses devraient permettre d'insister davantage encore sur le domaine d'intervention « Dégradation des sols », afin d'en augmenter le portefeuille d'actions avec des idées propres à relever les défis émergents et à saisir les opportunités des paysages de production ruraux. Ainsi par exemple :

- (a) l'adaptation au changement climatique (comme le retour à une « agriculture de conservation »);
- (b) la gestion des utilisations concurrentes des sols (comme la production vivrière et la production de biomasse) et des changements qui en découlent en termes de couvert végétal et de dynamiques écosystémiques;
- (c) les perspectives de gestion durable des sols dans le sens de l'atténuation des effets du changement climatique (comme l'élévation globale des systèmes de capture du carbone), - et
- (d) l'exploitation des ressources naturelles débouchant sur des gains économiques à court terme aux dépens de la durabilité sociale et écologique (comme par exemple des mesures pour réduire la pression fourragère sur les parcours de pâturage).

30. Ces problématiques désormais clairement identifiées coïncident avec les trois principaux facteurs directs de dégradation des écosystèmes terrestres identifiés par l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire (EM) : les modifications de l'utilisation des sols, l'épuisement

des ressources naturelles et le changement climatique. Ces trois facteurs directs sont mis en exergue dans la stratégie décennale de la CNULD.

31. Le domaine d'intervention « Dégradation des sols » s'en tient comme par le passé à son approche paysagère, qui articule principes écosystémiques et connectivité entre écosystèmes, et sera un point d'appui pour engager des processus permettant aux populations de jouir des services rendus par les écosystèmes à tous les niveaux de mise en œuvre, du local au global. En préconisant une approche intégrée pour la Gestion des Ressources Naturelles (GRN), le domaine d'intervention « Dégradation des sols » poursuit un plan de travail qui devrait dégager de multiples bénéfices environnementaux, notamment ceux relatifs à la protection et à l'utilisation durable de la biodiversité, à l'atténuation des effets du changement climatique ainsi qu'à l'adaptation à ces derniers, et à la protection ainsi qu'à l'utilisation durable des eaux internationales. Sur cette base, il est suggéré que les objectifs stratégiques du domaine d'intervention « Dégradation des sols » soient mis en cohérence avec l'approche générale de la GRN à travers les domaines d'intervention « Biodiversité », « Changement climatique », « Dégradation des sols » et « Eaux internationales ». Sur la base d'une approche globale de GRN, les objectifs stratégiques du FEM-5 pour le domaine d'intervention « Dégradation des sols » seront harmonisés avec la démarche du FEM sur le plan de la GRN et développeront des synergies à travers le portefeuille des actions de type GRN dans différents domaines d'intervention (BD, EI, CC) tout au long du cycle de reconstitution des ressources financières.

32. À travers le domaine d'intervention « Dégradation des sols », le FEM contribue directement à la réalisation des objectifs de la CNULD. En 2007, lors de la huitième Conférence des Parties (CdP-8), les Parties à la Convention ont approuvé le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer améliorer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018), procurant ainsi au FEM un cadre d'intervention mieux ciblé et centré sur les résultats pour ses investissements au titre du domaine d'intervention « Dégradation des sols ». Les actions menées conjointement par le FEM et la CNULD accompagneront les efforts de prévention, de contrôle et d'inversion des processus de désertification ou de dégradation des sols, tout en contribuant à la réduction de la pauvreté dans un contexte de développement durable. La stratégie du FEM-5 dans le domaine d'intervention « Dégradation des sols » est conçue pour être pleinement en phase avec la stratégie décennale de la CNULD.

33. La stratégie en cours d'élaboration s'inscrit dans le cadre de résultats suivant :

Objectifs du Domaine d'intervention « Dégradation des sols » : « **Contribuer à stopper et à inverser les tendances globales actuelles à la dégradation des sols, et notamment la déforestation et la désertification.** »

Impacts attendus :

- Amélioration de la mise à disposition des services rendus par les agro-écosystèmes et les écosystèmes forestiers
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de l'agriculture, de la déforestation et de la dégradation forestière, et accroissement des pièges à carbone

- Soutien aux modes de vie des populations dépendant de l'utilisation et de la gestion des ressources naturelles

Objectif 1: Maintien ou amélioration d'un flux durable de services rendus par les agro-écosystèmes afin de maintenir les modes de vie des populations locales	
Résultats attendus	Objectifs de base
<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du caractère porteur de l'environnement dans le secteur agricole • Meilleure gestion agricole (récoltes et élevage) • Maintien des fonctionnalités et de la couverture des agro-écosystèmes • Réduction des GES (CO₂, NH₄, N₂O) émis par l'agriculture • Accroissement des stocks de carbone dans les agro-écosystèmes 	<p>Politique agricole, cadres légaux et régulateurs intégrant les principes de la GDS</p> <p>Mise en application sur le terrain de pratiques de gestion améliorées dans les domaines de l'agriculture, des sols et des eaux.</p> <p>Rééquilibrage des émissions de gaz à effet de serre dans les systèmes agricoles.</p>
Objective 2: Générer des flux soutenables de services rendus par les écosystèmes forestiers dans les zones arides, semi-arides et sub-humides, et notamment le soutien aux modes de vie des populations dépendantes de la forêt	
Résultats attendus	Objectifs de base
<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du caractère porteur de l'environnement dans le secteur forestier • Meilleure gestion forestière • Maintien des fonctionnalités et de la couverture des écosystèmes forestiers présents dans les zones arides, semi-arides et sub-humides • Réduction des émissions de GES liés à la déforestation 	<p>Politique forestière, cadres légaux et régulateurs intégrant les principes de la GDF</p> <p>Adoption sur le terrain de pratiques améliorées de GDF</p> <p>Couverture arborée et forestière de terrains</p> <p>Évitement des émissions de CO₂</p>
Objective 3: Réduction de la pression sur les ressources naturelles résultant de la concurrence entre différents usages du sol dans le grand paysage	
Résultats attendus	Objectifs de base
<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation transsectorielle du caractère porteur de l'environnement en soutien à la GDS • Démonstration et adoption par les secteurs économiques concernés de bonnes pratiques de gestion dans le grand paysage 	<p>Politiques harmonisées et coordonnées entre différents secteurs concernés sur place</p> <p>Terres avec couvert inchangé par secteur économique (statu quo)</p>

Objective 4: Accroître la capacité de mettre en application les outils de gestion adaptative dans le domaine de la GDS	
Résultats attendus	Actions prioritaires
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la performance de projets en utilisant de nouveaux outils et méthodologies et en adaptant ceux qui existent déjà • Accroissement des capacités des pays à s'acquitter de leurs obligations conformément aux dispositions de la CNULD 	<p>Programmes d'action de la CNULD actualisés, harmonisés avec les tendances générales et orientés vers les résultats</p>

APPENDICE 1 : PORTEFEUILLE COMPLET DU DOMAINE D'INTERVENTION « DEGRADATION DES SOLS » AU 26 JUIN 2009

#	Agence	Type de projet	Pays	Région	Titre du projet	Domaine d'intervention	Total des fonds du FEM (y compris PPG et cotisations)				Co-financements (en millions de US\$)	Approbation FIP Conseil/Directeur	Approbation/Validation par le Directeur	FEM : Ratio de cofinancement 1:	SP en lien avec la stratégie du FEM-4 pour le DI - DS
							DS	BD	EI	CC					
1	Banque mondiale	Programme (FSP, MSP)	Pays de l'ASS	AFR	Programme d'Investissement Stratégique pour la GDS dans les pays de l'Afrique sub-saharienne (PIS) – cf. l'Annexe 2 pour la liste des projets et situations à fin juin 2009.	DS	150	0	0	0	978,426	Juin 2007 WP	Validé par des projets individuels	6,5	SP-1
2	Banque mondiale	MSP	Inde	Asie	SLEM/CPP – Coordination institutionnelle, impact des politiques et projet M&E dans le cadre du Programme de Partenariat Gestion durable des Sols et des Écosystèmes	DS	1.09	0	0	0	1		Mai 09	0,9	SP-1
3	PNUD	FSP	Inde	Asie	SLEM/CPP – Gestion durable des terres pour la reconversion des zones de culture du Nagaland dans le sens d'une sécurisation de l'écologie et des modes de vie	DS, BD	1.98	1.8	0	0	25,40	Novembre 2007 WP	Mai 09	6,7	SP-1
4	Banque mondiale	FSP	Inde	Asie	SLEM/CPP – Sécurisation durable des modes de vie ruraux par les Innovations dans la Gestion des Terres et des Écosystèmes	DS, BD, CC	3.3	3	0	4.4	88	Novembre 2007 WP	Juin 09	8,2	SP-1
5	FAO	FSP	Iran	Asie	GDF – Réhabilitation des paysages forestiers et des sols dégradés, en prêtant une attention particulière aux terrains salins et aux zones exposées à l'érosion éolienne	DS, BD	1.84	1.22	0	0	4,60	Novembre 2007 WP		1,5	SP-1
6	FIDA	FSP	Indonésie, Malaisie, Philippines, Vietnam, Singapour, Brunei	Asie	Réhabilitation et exploitation durable des forêts à tourbière dans l'esprit de la GDF en Asie du sud-est	DS, BD	2.23	2.76	0	0	10,80	Novembre 2007 WP	Août 08	2,2	SP-2
7	PNUD	FSP	Liban	Asie	Sauvegarde et restauration des ressources forestières du Liban par la GDF	DS	1.08	0	0	0	1,30	Novembre 2007 WP	Avril 09	1,2	SP-2
8	PNUD	FSP	Indonésie	Asie	GDF : Consolidation de la gestion communautaire de la forêt et des bassins hydrographiques (SCBFWM)	DS, BD	3.85	3.85	0	0	42,45	Novembre 2007 WP	Mai 09	5,5	SP-2
9	PNUD	FSP	Mondial	Mondial	Carbon Benefits Project (CBP): Modélisation, mesures et suivi	DS, BD, CC	1.83	1.83	0	1.83	5,19	Novembre 2007 WP	Février-09	0,9	SP-3
10	Banque mondiale	FSP	Paraguay	Amérique latine/Caraïbes	GDF : Amélioration de la conservation de la biodiversité dans la Forêt atlantique de l'est du Paraguay	DS, BD	3.88	1.11	0	0	15,50	Novembre 2007 WP		3,1	SP-2
11	PNUD	MSP	Mondial	Mondial	Mise en place d'une batterie globale d'indicateurs pour mesurer l'impact de la GDF	DS	1	0	0	0	1	Décembre 06	Août 07	1,0	SP-3
12	Banque mondiale	FSP	Philippines	Asie	Phase II du Programme de Développement rural de Mindanao – composante de la protection de l'écosystème côtier et maritime	DS, BD	3.58	3.58	0	0	10,25	Avril 2008 WP		1,4	SP-1, SP-2

13	PNUD	FSP	Pérou	Amérique latine/Caraïbes	Promotion de la GDS dans la région de Las Bambas	DS	4.54	0	0	0	11,53	Avril 2008 WP	Août 09	2,5	SP-1
14	PNUD	MSP (extension)	Mondial	Mondial	Habilitation d'actions de gestion durable des zones arides par la protection du pastoralisme nomade : initiative mondiale sur le Pastoralisme durable (extension)	DS	0.3	0	0	0	0	Janvier 2008 CEO		0,0	SP-1
15	PNUD / PNUE	FSP	Argentine, Bolivie, Paraguay	Amérique latine/Caraïbes	GDF : Gestion forestière durable dans l'Écosystème américain de la région transfrontalière du Gran Chaco	DS, BD, CC	3.8	1.10	0	2.7	18,37	Avril 2008 WP	Août 09	2,4	SP-2
16	FIDA	FSP	Chine	Asie	Partenariat FEM/République populaire de Chine (RPC) : approche IEM pour la conservation de la biodiversité dans les écosystèmes de zones arides	DS, BD	2.04	3.00	0	0	25,02	Avril 2008 WP	Décembre 08	5,0	SP-1
17	PNUD	FSP	Iran	Moyen-Orient / Afrique du Nord	MENARID- Consolidation et mise en cohérence de la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles (GIRN)	DSD, BD, CC, EI	3.06	0.45	0.825	0.55	14,946	Avril 2008 WP		3,1	SP-1
18	FIDA	FSP	Jordanie	Moyen-Orient / Afrique du Nord	MENARID: intégration des pratiques de Gestion durable des Sols	DS, EI	5.53	0.00	1.59	0	22,8	Avril 2008 WP	Août-08	3,2	SP-1
19	FIDA	FSP	Maroc	Moyen-Orient / Afrique du Nord	MENARID: contrôle participatif de la désertification et de la réduction de la pauvreté dans les écosystèmes arides et semi-arides du haut plateau de l'est marocain	DS, EI	5.88	0.00	1.1	0	19,09	Avril 2008 WP	Septembre 08	2,7	SP-1
20	FIDA	MSP	Régional	Moyen-Orient / Afrique du Nord	MENARID Actions transversales de suivi/évaluation et de gestion des connaissances (M&E – KM) en vue d'une GIRN (ou INRM) dans le cadre du programme MENARID	DS	0.80	0.00	0	0	1,60	Mai 2008 CEO	Juillet-09	2,0	SP-1
21	FIDA	FSP	Tunisie	Moyen-Orient / Afrique du Nord	MENARID: soutien à la GDS dans le Gouvernorat de Siliana	DS, BD	5.09	0.48	0	0	22,68	Avril 2008 WP	Septembre 08	4,1	SP-1
22	Banque mondiale	FSP	Vietnam	Asie	GDF : Gestion durable des territoires forestiers	DS, BD	1	4	0	0	50	Avril 2008 WP		10,0	SP-2
23	PNUD	FSP	Haïti, République Dominicaine	Amérique latine/Caraïbes	Réduction des conflits sur l'utilisation de l'eau dans le bassin de l'Artibonite par l'adoption et le développement d'un Programme d'Action stratégique de zone mobilisant plusieurs domaines d'intervention	DS, EI	2.97	0	1.1	0	7,18	Juillet 2008 IWP	Mai 08	1,8	SP-1
24	IADB	FSP	Haïti	Amérique latine/Caraïbes	GDF : intégration de l'administration du Parc national dans la gestion hydrographique	DS, CC	2	0	0	2	18,1	Juillet 2008 IWP		4,5	SP-2
25	Banque mondiale	FSP	Chine	Asie	Partenariat FEM/République populaire de Chine (RPC) : développement durable dans les zones rurales pauvres	DS, CC	2	0	0	2.86	143,4	Juillet 2008 IWP		29,5	SP-1
26	Banque mondiale	FSP	Chine	Asie	Partenariat FEM/RPC : Gestion durable et préservation de la biodiversité dans le bassin du lac Aibi	DS, BD	1.64	1.75	0	0	9	Sept 2008 IWP		2,66	SP-1, SP-2
27	FIDA	FSP	Équateur	Amérique	GDF : gestion durable de la biodiversité et des ressources en eau dans le	DS, BD	0.62	2.464	0	0	10,98	Novembre 2008 WP		3,60	SP-2

				latine/Caraïbes	Corridor d'Ibarra-San Lorenzo											
28	IADB	FSP	Bolivie	Amérique latine/Caraïbes	Protection et usage durable des sols et de la biodiversité dans l'écosystème vertical andin	DS, BD	3.36	3.355	0	0	8,05	Avril 2009 WP		1,00	SP-1, SP-2	
29	Banque mondiale	FSP	Monténégro	Europe	Renforcement du développement institutionnel et de l'agriculture du Montenegro (MIDAS : <i>Montenegro Institutional Development and Agriculture Strengthening</i>)	DS	4.4	0	0	0	17,9	Novembre 2008 WP	Décembre 08	3,60	SP-1	
30	Banque mondiale	FSP	Tunisie	Moyen-Orient / Afrique du Nord	MENARID – Projet d'optimisation des sols et des eaux	DS, CC, CC/ SPA	5.00	0	4.55	0.70	75,7	Septembre 2008 IWP		7,39	SP-1, SP-2	
31	PNUD	FSP	Cambodge	Asie	GDF – Consolidation des actions de GDF et des marchés bio-énergétiques afin de promouvoir la durabilité environnementale et de réduire les émissions de gaz à effet de serre au Cambodge	DS, BD, CC	0.50	1.1	1.00	0.00	5,4	Novembre 2008 WP		2,08	SP-1	
32	Banque mondiale	FSP	Inde	Asie	SLEM – Gestion et protection durable des sols, de l'eau et de la biodiversité en vue de l'amélioration des modes de vie dans le bassin versant de l'Uttarakhand	DS, BD, CC/ SPA	4.40	3.146	0.00	0.15	90	Novembre 2008 WP	Juin 09	11,69	SP-2	
33	AsDB	FSP	Chine	Asie	Partenariat FEM/RPC : projet de restauration de l'écosystème de la Route de la Soie	DS, CC	4.00	0	0.00	2.00	195	Novembre 2008 WP		32,50	SP-2	
34	Banque mondiale	FSP	Régional	Afrique	CBSP (<i>Congo Basin Specific Programme</i>) : renforcement des capacités institutionnelles pour traiter les priorités du programme REDD (Ressources pour le Développement Durable) en vue d'une gestion durable des forêts du bassin du Congo	CC, DS	2.42	0	0.00	12.00	13,18	Novembre 2008 WP		0,91	SP-1	
35	Banque mondiale	MSP	Mondial	Mondial	GDF : développement de capacités en vue de l'atténuation des effets du changement climatique par une gestion durable de la Forêt dans les pays non concernés par l'annexe 1	DS, BD, CC	0.37	0.37	0.00	0.37	1,81	Oct-08	Mai 09	1,65	SP-3	
36	PNUD	FSP	Inde	Asie	SLEM-CPP : gestion intégrée de l'utilisation des terres pour lutter contre la dégradation des sols dans le Madhya Pradesh	DS, BD, CC	4.03	2.12	0.00	0.22	95,52	Sept-08	Avril 09	14,99	SP-1	
37	Banque mondiale	FSP	Colombie	Amérique latine/Caraïbes	Valorisation de la biodiversité dans l'élevage extensif durable	BD, DS	2.42	5.72	0.00	0	33	Avril -08	Octobre 08	4,05	SP-1	
38	PNUD	MSP	Inde	Asie	SLEM : Gestion participative durable des ressources naturelles afin de préserver l'état général et la résilience écosystémique dans l'écosystème du désert de Thar	BD, DS	0.75	0.25	0.00	0	14,7	Décembre 2008		14,70	SP-1	
39	FIDA	MSP	Vietnam	Asie	GDF : Promotion d'une gestion durable des sols et de la forêt dans les hauts plateaux du Vietnam	BD, DS	0.166	0.584	0.00	0	5	Avril -08	Juin 09	6,67	SP-2	
40	PNUE	FSP	Mondial	Mondial	Habilitation d'acteurs dans le cadre du changement de paradigme sur le suivi et l'évaluation au sein de la CNULD	DS	2.8	0	0.00	0	5	Juillet 2009 IWP		1,79	SP-3	

41	AsDB	FSP	Chine	Asie	Pilotage de la mesure de l'impact Partenariat FEM/RPC – Soutien en matière de capacités et de gestion pour la lutte contre la dégradation des sols dans les écosystèmes de zones arides	DS	3	0	0.00	0	6,2	Juin-09 WP		2,07	SP-1, SP-2
42	PNUD	FSP	Algérie	Moyen-Orient / Afrique du Nord	MENARID : protection de la biodiversité d'importance globale et utilisation durable des services rendus par l'écosystème dans les parcs culturels d'Algérie	DS, BD	2.2	3.73	0.00	0	10,02	Juin-09 WP		1,69	SP-1
43	AsDB	FSP	Indonésie	Asie	GDF : Gestion durable de la forêt et de la biodiversité à Bornéo	DS, BD	0.95	1.84	0.00	0	10	Juin-09 WP		3,58	SP-2
TOTAL							257,7	54,61	10,16	29,78	2145,1				

APPENDICE 2: PROGRAMME D'INVESTISSEMENT STRATEGIQUE (PIS) POUR L'AFRIQUE SUB-SAHARIENNE – Portefeuille des projets
(Juin 2009)

N°	Pays	ID FEM	État du projet ³	Titre du projet	Agence ⁴	Subvention du PIS-FEM au titre du domaine d'intervention (Milliers de US\$)	Autres domaines d'intervention (Milliers de US\$)	Co-financements (Milliers de US\$) ⁵	Total (milliers de US\$)
1	Éthiopie	3794	Validé par la Présidence	PIS : Programme de Gestion durable des Sols par Pays (<i>Country Program for Sustainable Land Management ECPSLM</i>)	Banque mondiale	9,000		20,000	29,000
2	Ghana	3369	En préparation	PIS : Gestion durable des sols au Ghana	Banque mondiale	7,400		40,385	47,785
3	Madagascar	3373	Validé par la Présidence	PIS : Gestion de bassin versant	Banque mondiale	5,900		33,989	39,889
4	Malawi	3375	Validé par la Présidence	PIS : Programme de Développement du Secteur agricole – Soutien à la GDS (DSA – GDS)	Banque mondiale	5,800		48,100	53,900
5	Niger	3382	Validé par la Présidence	PIS – GDS sur base communautaire pour la Sécurité alimentaire et environnementale	Banque mondiale	5,000		40,300	45,300
6	Nigeria	3384	En préparation	PIS : Montée en charge de la pratique, de la connaissance et de la coordination de la	Banque mondiale	7,000		60,215	67,215

³ État d'avancement du projet: la procédure de *Validation par la Présidence* s'applique aux projets de grande envergure (FSP : *Full-size Projects*); la procédure d'*Approbation par la Présidence* concerne les projets de moyenne envergure (MSP : *Medium-size Projects*) ; les projets dits *en cours d'évaluation (under review)* sont dans l'attente de décisions susceptibles de leur permettre d'évoluer en propositions soumises, selon les cas, à *validation* ou à *approbation* par la Présidence du FEM.

⁴ Il s'agit là des seules agences chargées de la mise en œuvre du FEM, même lorsque les projets impliquent un grand nombre de partenaires en qualité d'Agences d'exécution.

⁵ Le chiffre indiquant le montant des co-financements est indiqué sous réserve de confirmation à l'étape de la soumission du projet à la Présidence en vue de sa validation ou de son approbation.

				GDS					
7	Régional (Éthiopie, Soudan, Égypte)	3398	Validé par la Présidence	PIS : Gestion transfrontalière du bassin versant du Nil est, en soutien à la mise en œuvre du Programme ENSAP (Eastern Nile Subsidiary Action Program)	Banque mondiale	6,000	2,700	39,800	48,500
8	Régional (Kenya, Ouganda, Tanzanie, Burundi, Rwanda)	3399	Validé par la Présidence	PIS – Phase II du Projet de gestion environnementale du lac Victoria	Banque mondiale	1,000	5,850	159,800	166,650
9	Régional (Niger, Madagascar)	3400	En préparation	PIS : Programme ciblé de construction de capacités pour la Gestion durable des Sols (GDS) et la capture du carbone en Afrique	Banque mondiale	0,900		18,825	19,725
10	Sénégal	3385	Validé par la Présidence	PIS : Gestion durable des sols au Sénégal	Banque mondiale	5,000		47,000	52,000
11	Ouganda	3392	En préparation	PIS : Approche générale de secteur (Sector Wide Approach, SWAp)	Banque mondiale	7,200		50,000	57,200
12	Mali	3377	En préparation	PIS : Gestion des terres pour sécuriser les services rendus par l'écosystème au profit des cultivateurs et des éleveurs	PNUD/Banque mondiale	8,603		61,000	69,603
13	Régional (Rwanda, Ouganda, Tanzanie, Burundi)	2139	Validé par la Présidence	PIS : Programme de gestion agro-écosystémique transfrontalière du bassin hydrographique de la Kagera (TAMP : <i>Transboundary Agro-Ecosystem Management Programme for the Kagera River Basin, Kagera</i>)	FAO	6,364		24,974	31,337
14	Régional	3395	En préparation	PIS : Soutien institutionnel au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA) et aux Communautés économiques régionales (REC : <i>Regional Economic Communities</i>) en vue d'une montée en charge de la Gestion durable des Sols (GDS) dans les pays d'Afrique subsaharienne (ASS)	PNUE	3,871		4,192	8,063

15	Régional (Ghana, Maroc, Afrique du Sud, Ouganda)	2184	Validé par la Présidence	PIS : Stimulation des initiatives communautaires en matière de Gestion durable des Sols (SCI-SLM : <i>Stimulating Community Initiatives in Sustainable Land Management</i>)	PNUE	1,020		1,199	2,219
16	Régional (Malawi, Congo, RD Congo, Zambie, Mozambique, Soudan, République centrafricaine, Ghana, Tanzanie, Kenya, Ouganda, Éthiopie)	3401	En préparation	PIS. Projet de création d'un réseau de dépôts pour l'Afrique équatoriale (EADN : <i>Equatorial Africa Deposition Network</i>)	PNUE	0,997	1,090	6,050	8,137
17	Régional (Namibie, Botswana, Afrique du Sud)	2139	En préparation	PIS : Projet Kalahari/Namibie : améliorer les processus décisionnels par l'apprentissage et l'action environnementale interactive dans le bassin fluvial Molopo-Nossob au Botswana, en Namibie et en Afrique du sud	PNUE	2,508		5,075	7,583
18	Djibouti	3529	Approuvé par la Présidence	PIS : Support d'harmonisation : un programme national intégrant les schémas de collecte des eaux et la gestion durable des sols	PNUD	0,952		10,760	11,712
19	Érythrée	3364	Validé par la Présidence	PIS : Projet pilote de gestion durable des Sols	PNUD	1,820		2,705	4,525
20	Éthiopie	3366	<i>En cours d'évaluation</i>	PIS : Capacité de gestion durable des sols dans les zones arides d'Éthiopie	PNUD	0,917		1,850	2,767
21	Kenya	3370	En préparation	PIS : Démarches basées sur les écoles de terrain destinées aux agriculteurs en activité	PNUD	3,060		5,659	8,719

				pour maîtriser la dégradation des sols dans les zones agro-pastorales du Kenya					
22	Kenya	3371	<i>En cours d'évaluation</i>	PIS : Promotion des partenariats public/privé dans la gestion durable des ressources naturelles en vue d'une production durable d'énergie et d'une atténuation de la pauvreté dans les zones arides du Kenya	PNUD	0,917		5,400	6,317
23	Lesotho	3372	Validé par la Présidence	PIS : Construction de capacités et gestion des connaissances en vue d'une gestion durable des sols au Lesotho	PNUD	1,789		4,696	6,485
24	Madagascar	3374	Soumis pour approbation	PIS : Amélioration de la gestion des sols et de la Gouvernance dans le sud de Madagascar	PNUD	0,917		5,007	5,924
25	Malawi	3376	En préparation	PIS : Partenariat public/privé en vue de la construction de capacités en GDS dans le bassin fluvial du Shire	PNUD	2,193		4,806	6,999
26	Niger	3381	En préparation	PIS : Contrôle de l'ensablement du micro bassin d'oasis dans les régions de Gouré et de Maïné (PLECO)	PNUD	1,930		10,165	12,095
27	Régional	3396	En préparation	PS : Mobilisation des organisations de la société civile africaine (CSOs) dans la lutte contre la dégradation des sols en Afrique sub-saharienne	PNUD	0,917		3,860	4,777
28	Sénégal	2268	Validé par la Présidence	PIS : Gestion intégrée des écosystèmes dans quatre paysages représentatifs du Sénégal, phase 2 (OP 12)	PNUD	3,640		7,789	11,429
29	Sénégal	3386	Approuvé par la Présidence	PIS : Innovations en micro-irrigation pour les agriculteurs de zone aride	PNUD	0,917		1,040	1,957
30	Soudan	3389	En préparation	PIS : Gestion durable des sols pour la sécurisation des modes de vie dans l'est du Soudan	PNUD	1,000		4,300	5,300
31	Tanzanie	3391	En préparation	PIS : Réduction de la dégradation des sols dans les hautes terres du Kilimandjaro	PNUD	2,752		4,850	7,602
32	Ouganda	3393	En préparation	PIS : Valorisation des processus de GDS au niveau des districts et au niveau central afin	PNUD	1,835		5,660	7,495

				de lutter contre la dégradation des sols dans le couloir à bétail de l'Ouganda					
33	Comores	3363	Approuvé par la Présidence	PIS : Planification écologique intégrée et Gestion durable des sols dans les écosystèmes côtiers des Comores dans les trois îles (Grande Comore, Anjouan, Moheli)	FIDA	0,600	0,400	1,872	2,872
34	Érythrée	3362	Validé par la Présidence	PIS : Gestion de paysages et de bassins collecteurs	FIDA	4,500		21,833	26,333
35	Éthiopie	3367	Validé par la Présidence	PIS : Gestion intégrée des ressources naturelles à base communautaire dans le bassin versant du lac Tana	FIDA	4,400		21,129	25,879
36	Mauritanie	3379	Validé par la Présidence	PIS : Promotion de la Gestion durable des sols dans les écosystèmes d'oasis en Mauritanie	FIDA	4,350		15,568	19,918
37	Niger	3383	En préparation	PIS : Initiative de développement et de réhabilitation rurale et agricole (ARRDI : <i>Agricultural and Rural Rehabilitation and Development Initiative</i>)	FIDA	4,350		13,452	17,802
38	Swaziland	3390	Validé par la Présidence	PIS : Projet d'irrigation en faveur des petits propriétaires du bassin inférieur de l'Usuthu (LUSIP : <i>Lower Usuthu Smallholder Irrigation Project</i>)	FIDA	0,891	1,182	8,835	10,908
39	Gambie	3368	En préparation	PIS : Gestion durable des Sols en Gambie	African Development Bank AfDB/ FIDA	4,500		14,602	19,102
40	Zambie	3394	<i>En cours d'évaluation</i>	PIS : Gestion durable des Sols en Zambie	AfDB	4,500		42,880	47,380